

Au cours du dernier Conseil Municipal, les nouveaux statuts du Syndicat d'eau et d'assainissement du Velay Rural ont été approuvés. L'assemblée a également pris note du rapport communiqué par l'Agence Régionale de Santé comportant les éléments de synthèse liés à la qualité de l'eau distribuée aux usagers.

La commune a décidé l'acquisition de la parcelle AV 211 et a formulé une nouvelle offre à la baisse sur le bâtiment AV 168, ces deux biens présentant un intérêt pour la collectivité et la poursuite des démarches liées à la revitalisation du centre-bourg.

Dans le cadre Plan Climat Energie Territorial porté par la Communauté d'Agglomération, l'assemblée a approuvé les modalités d'exploitation des données relatives aux consommations pour l'éclairage public détenues par ENEDIS.

Le Conseil Municipal a décidé la mise en place de deux exonérations de la part communale sur la Taxe Foncière, l'une se rapporte aux logements acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'ANAH pour l'amélioration de l'habitat par des personnes physiques. La seconde cible les entreprises nouvelles pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté.

L'EPF-SMAF est intervenu à la demande de la commune pour acquérir la parcelle cadastrée AV 208 située au 7 rue des Sabots. Ce bien pouvant permettre de stocker du matériel, la convention entre la Commune et l'EPF détaillant les modalités de la mise à disposition à la Commune du bâti a été approuvée.

Les délibérations suivantes relevaient de demande de financement pour diverses opérations : mise en place de consignes réfrigérées et création d'une halle de plein air, Réhabilitation de la Grenette et de l'Hôtel Caemard de Montjoly, Appel à projet numérique.

L'amortissement de la participation de la commune aux dépenses d'éclairage public réalisées par le Syndicat des énergies a été validé.

Laurent MIRMAND
Maire de CRAPONNE-SUR-ARZON



Mairie de Craponne-sur-Arzon

10 Boulevard Félix Allard - 43500 CRAPONNE SUR ARZON

Tel : 04 71 03 20 03 / Fax : 04 71 03 36 16

✉ craponnesuraron@wanadoo.fr

Site Internet : www.craponnesuraron.fr

Facebook : Mairie Craponne sur Arzon